



## Nouvelles mesures sanitaires 5 février 2021

Madame, monsieur, chers parents,

En date du 5 février des modifications ont été apportées au protocole sanitaire national pour les écoles.

En voici les quatre axes :

### RESTAURATION SCOLAIRE

Une distance de 2 mètres entre des personnes appartenant à des groupes différents doit être maintenue dans les espaces clos. Cette distance s'impose particulièrement dans les espaces de restauration.

- *Nous veillons-à chaque fois que cela est possible- à maintenir cette règle.*

### AERATION

Les espaces clos doivent être aérés le plus fréquemment possible.

- *Ce que nous pratiquons déjà quotidiennement, nous renforçons cette mesure.*

### LES MASQUES

L'obligation pour toute personne, en âge de porter un masque, d'utiliser un masque de catégorie 1 : masques dits « grand public » en tissus ou jetables. **Les masques artisanaux sont proscrits.**

- *Le masque doit être ajusté à la taille de l'enfant et porté sur la bouche et sur le nez. Prévoir deux masques par jour.*

### GESTION EN CAS DE CONTAMINATION

Lors de l'apparition d'un cas contaminé, l'évolution de la circulation du virus pousse maintenant à déterminer autrement les cas contacts.

A partir de ce mois de Février, sont considérées cas contact toutes les personnes sans masques, comme les enfants de maternelle au sein d'une même classe. Les conséquences directes de cette évolution des critères pourraient conduire à la fermeture de classes sur avis de l'ARS. Cela s'appliquera également lors de la suspicion de cas de variants du virus.

Complément d'information : A ce jour, les Portes Ouvertes de l'établissement prévues initialement le 16 mars sont ajournées sine die.

Nous restons disponibles, merci de votre compréhension. Bon courage à tous. MP GILBERT